



Service de Diabétologie

Secrétariat :

071 26 52 99

071 26 53 43

Localisation:

Rez-de-chaussée



CHRSM - site Sambre

Rue Chère-Voie, 75

5060 Sambreville

Tél : +32 (0)71 26 52 11

www.chrsm.be

sambre.chrsm.be

Suivez l'actualité du CHRSM
sur les réseaux sociaux



Le diabète et le permis de conduire

Brochure d'informations



Obtention du permis de conduire

Pour l'obtention du permis de conduire, il existe 2 groupes :

Groupe 1 « Monsieur et Madame tout le monde »

- > La personne traitée par un régime et/ou médication hypoglycémiante orale ou injectable (**max. 2 injections** d'insuline/jour) : c'est le **médecin généraliste** qui remplit le certificat d'aptitude et fixe la durée de validité.
- > La personne traitée par **3 injections** d'insuline ou plus par jour ou au moyen d'une pompe à insuline : le certificat d'aptitude est obligatoirement rempli par un **médecin spécialiste endocrino-diabétologue** qui en fixe la durée.

La durée de validité est de 5 ans maximum, sans distinction d'âge. Une fois expiré, il devra obligatoirement être renouvelé.

Points d'attention

- > La personne qui demande le permis ne devra pas présenter de complications graves sur les plans oculaire, neuropathique ou cardiovasculaire, ni de difficultés locomotrices graves, en prenant en considération les mêmes critères que ceux qui s'appliquent aux personnes non diabétiques;
- > Il est exigé que les personnes diabétiques disposent dans leur véhicule de **sucre rapidement résorbable** pour corriger une hypoglycémie.

Groupe 2 « Les chauffeurs professionnels »

Seul le **médecin du travail** pourra délivrer le certificat d'aptitude à la conduite, moyennant avis préalable et favorable :

- > D'un **médecin généraliste** si la personne est traitée à l'aide de mesures hygiéno-diététiques et/ou de médicaments hypoglycémiantes (orales ou injectables) dont le dosage n'est pas de nature à provoquer des hypoglycémies;
- > D'un **médecin spécialiste endocrino-diabétologue** si la personne est traitée par insuline ou par des médicaments qui, à doses thérapeutiques, peuvent provoquer des hypoglycémies.

La durée de validité est de 3 ans maximum, sans distinction d'âge.

Points d'attention

- > Il est exigé du chauffeur professionnel diabétique qu'il contrôle régulièrement sa glycémie, à différents moments-clés. Il doit également disposer dans son véhicule de **sucre rapidement résorbable** pour corriger une hypoglycémie.

Les modèles de certificat d'aptitude à la conduite d'un véhicule sont disponibles dans votre commune.

Quelques informations

Sur le certificat d'aptitude et le permis de conduire, le fait que vous soyez diabétique n'apparaît pas.

Il est recommandé d'informer votre compagnie d'assurance au sujet de votre diabète en envoyant une copie du certificat d'aptitude (par recommandé confidentiel au médecin-conseil). **Cette démarche vise à vous prémunir contre tout recours éventuel de la compagnie qui n'aurait pas été avisée au préalable.**

Le certificat d'aptitude pourra être revu si la personne diabétique a connu **plus de 2 épisodes d'hypoglycémie sévère** au cours des 12 derniers mois.